

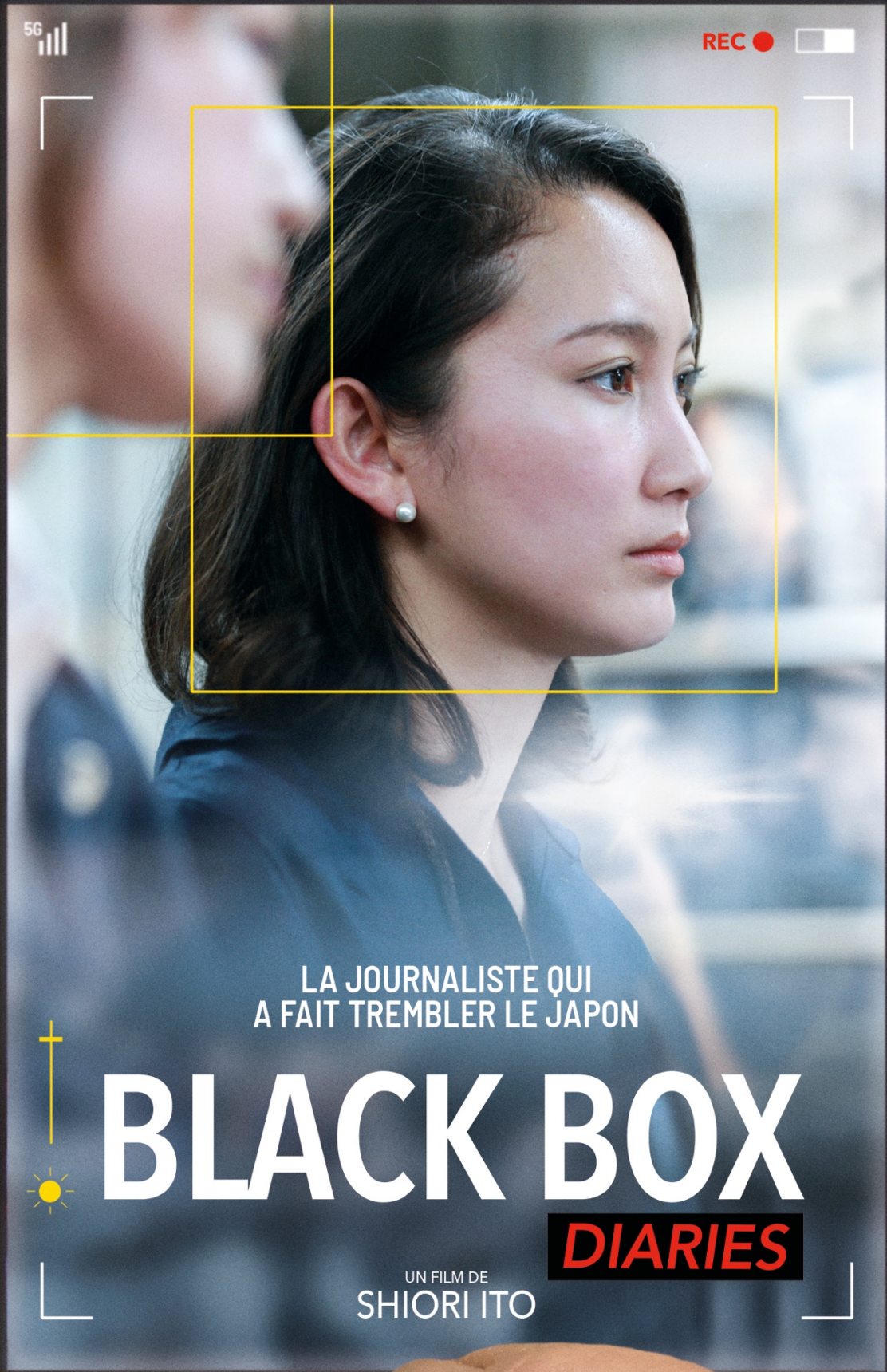
ZÜRICH FILM FESTIVAL 2024
PRIX DU PUBLIC

NEW ZEALAND FILM FESTIVAL 2024
PRIX DU PUBLIC

OSCARS
NOMMÉ DANS LA CATÉGORIE
MEILLEUR DOCUMENTAIRE

AMSTERDAM FESTIVAL 2024
PRIX DU PUBLIC

SARAJEVO FILM FESTIVAL 2024
PRIX DU PUBLIC



LA JOURNALISTE QUI
A FAIT TREMBLER LE JAPON

BLACK BOX

DIARIES

UN FILM DE
SHIORI ITO

CREATION ORIGINALE © JEFF MAUNDURY

DOGWOOLF présente une production BANASHI FILMS, KEMERA CREATIVE & STAR SANDS en association avec SPARK FEATURES réalisée par SHIORI ITO produit par ERIC YUJARI, HANNA KUYUMI, SHIORI ITO scénario EBA RYUN YAMAGUCHI, image HANNA KUYUMI, YOTA YAMAMOTO, SHIORI ITO, YOSHIOBU TSUKAHARA musique d'ambiance KEIJI SUZUKIAMA editing YOSHIOBU TSUKAHARA
exécution montage MANI DASHI HANAYAMA musique originale MARY TIEHL ANTIM montage son & mixage ANDREW TRACY producteurs exécutifs HITOMI TSUCHIYAMA, JOSH PETERS, ANNA C. DIAZ, LISA TURFETTI TETSUMI production assistance MITSUMOTO YAMAMOTO producteurs SAKURA SHIMADzu, KYO YOSHIZANE, TROY MASON
SPARK DOGWOOLF



ART HOUSE FILMS

présente

THE
OSCAR[®]

NOMMÉ DANS LA CATÉGORIE

MEILLEUR DOCUMENTAIRE

BLACK BOX

DIARIES

un documentaire de Shiori Itō

SORTIE LE 12 MARS 2025

DISTRIBUTION

ART HOUSE FILMS

44, rue Montcalm – 75018 PARIS

01 84 83 13 60

contact@arthouse-films.fr

HORS MEDIAS x RÉSEAUX

WEDNESDAYS ARE BETTER

Ophélie Rebelo

06 17 83 87 54

ophelierebelo@gmail.com

PRESSE

Laurence Granec : 06 07 49 16 49

Vanessa Fröchen : 06 07 98 52 47

presse@granecoffice.com

SYNOPSIS

Depuis 2015, Shiori Itō défie les archaïsmes de la société japonaise suite à son agression sexuelle par un homme puissant, proche du premier ministre. Seule contre tous et confrontée aux failles du système médiatico-judiciaire, la journaliste mène sa propre enquête, prête à tout pour briser le silence et faire éclater la vérité.

NOTE DE SHIORI ITŌ

Je m'appelle Shiori Itō, je suis journaliste et réalisatrice. Le 29 mai 2017, j'ai déclaré publiquement avoir été violée par Noriyuki Yamaguchi, l'ancien directeur du bureau américain de la chaîne télévisée Tokyo Broadcasting System, un journaliste proche du Premier ministre de l'époque, Shinzo Abe.

Au Japon parler de viol reste tabou, ainsi seules 4 % des victimes signalent leur agression à la police. Les victimes et leur entourage prennent le risque d'être stigmatisés, voire marginalisés socialement et ma famille s'opposait à mes démarches. L'enquêteur de police en charge de ma plainte m'a lui-même mise en garde. Je risquais de ruiner ma toute jeune carrière journalistique. Le fait est que, à quelques minutes de l'arrestation de mon agresseur, l'enquêteur a reçu un appel « d'en haut » mettant un terme à celle-ci. Cela n'a fait que renforcer mon profond désir de faire éclater la vérité et de changer la société japonaise pour éviter à d'autres femmes de vivre le même chemin de croix que moi.

Le film commence quelques semaines avant ma conférence de presse, le jour où j'ai commencé à enregistrer des témoignages vidéo sur mon iPhone, confessant ma peur de ce qui allait arriver. Je n'avais qu'une vague idée de l'utilisation future de ces enregistrements, l'origine du matériel utilisé pour ce film répondait à un besoin de me protéger. L'année précédente, après la mise sous silence de mon affaire par les divers organes de pouvoir du système japonais, j'ai enregistré en secret des conversations avec la police et d'autres interlocuteurs. Je suis devenue non seulement la victime, mais aussi l'enquêtrice de ma propre affaire.

Ma prise de parole a choqué l'opinion publique. Il y a eu une violente riposte de l'ultra-droite, sous forme d'une campagne en ligne de messages haineux et de menaces de mort, et s'y sont ajoutées des critiques de la part de citoyens japonais ordinaires qui se sont attaqués à mon apparence et à mon histoire. Pourquoi le bouton de mon chemisier était-il défait lors de ma conférence de presse ? C'était la preuve que j'étais une « salope ». Dans la vie réelle, un Japonais ne se permettrait jamais de parler de cette manière.

Le 16 juin 2017, lors du changement historique de la loi japonaise sur le viol, j'ai senti que j'avais atteint mon objectif et j'ai cru pouvoir retrouver une vie normale. Mais il était trop tard. J'étais devenue une héroïne, une méchante, une icône - mais je ne me retrouvais plus.

Le terme de boîte noire est utilisé pour qualifier un système dont le fonctionnement interne est caché ou difficilement lisible. Le Japon est une terre de boîtes noires, et j'ai appris ce qu'il arrive lorsque l'on commence à les ouvrir dans cette société. Ce film ne traite pas d'une quête de justice face à mon agresseur, ni des politiques de gauche et de droite. Il s'agit plutôt du témoignage de l'expérience d'une femme — ma boîte noire, exposée aux yeux de tous.

Shiori Itō

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 3 avril 2015 **Agression de Shiori Itō par Noriyuki Yamaguchi,**
Shiori Itō, alors stagiaire au sein de l'équipe japonaise de Reuters (agence de presse), est droguée par Noriyuki Yamaguchi (Directeur du bureau de la chaîne de télévision TBS [Tokyo Broadcasting System] à Washington) lors d'un dîner professionnel et violée dans une chambre d'hôtel à Tokyo.
- 9 avril 2015 **Première déclaration de l'agression** au commissariat d'Harajuku
- 30 avril 2015 **Déclaration de l'agression et dépôt de plainte** au commissariat de Takanawa
- 4 juin 2015 **Obtention d'un mandat d'arrêt** contre N. Yamaguchi
- 8 juin 2015 **Échec de l'arrestation**
L'arrestation prévue est annulée au dernier moment par la haute direction de la Police métropolitaine, et l'affaire est retirée à l'inspecteur en charge.
- 26 août 2015 **Dossier envoyé au parquet**
- 22 juillet 2016 **Affaire classée sans suite** par le parquet
- 29 mai 2017 **Shiori Itō fait appel. Conférence de presse.**
Shiori Itō raconte publiquement son agression et annonce faire appel de la décision du parquet auprès de la Commission des poursuites judiciaires.
- 18 juin 2017 **Révision de la loi sur le viol au Japon** introduisant la notion de relation forcée
- 22 sept 2017 **Affaire classée sans suite** par la Commission des poursuites judiciaires
- 28 sept 2017 **Shiori Ito porte plainte** au Tribunal Civil

- 5 oct 2017 Publication de l'enquête du New York Times exposant les abus sexuels du producteur Harvey Weinstein, lançant le mouvement #MeToo
- 18 oct 2017 Publication du livre *La Boîte noire* au Japon
Shiori Itō y retrace son histoire et remporte le Free Press Association of Japan Award for Best Journalism l'année suivante.
- Janv 2019 Mouvement #KuToo au Japon
Protestation contre l'obligation tacite du port de chaussures à talons pour les femmes sur leur lieu de travail.
- 11 avril 2019 Début de la campagne Flower Demo au Japon
Manifestations chaque 11 du mois dans tout le pays contre les violences sexuelles, lancées pour contester une série d'acquittements dans des affaires de viol en mars 2019.
- 4 avril 2019 Publication de *La Boîte noire* en France (Éditions Picquier)
- 18 déc 2019 Victoire au procès civil
Après avoir été déboutée au pénal, Shiori Itō gagne son procès civil contre N. Yamaguchi, condamné par le Tribunal de Tokyo à verser 3,3 millions de yens (27 500 €) de dommages et intérêts. Cependant, Yamaguchi n'est pas poursuivi pénalement.
- 22 sept 2020 Le Times inscrit Shiori Itō dans sa liste des 100 personnalités les plus influentes au monde en 2020
- 25 janv 2022 Confirmation de la décision du tribunal civil de Tokyo par la Haute Cour de Tokyo
- Juin 2023 Réforme du Code pénal au Japon et redéfinition du viol en « rapport sexuel non consenti »

SHIORI ITŌ

Réalisatrice, productrice

Shiori Itō est journaliste, écrivaine et documentariste. Elle s'intéresse principalement aux questions de genre et de droits de l'homme. Elle cofonde Hanashi Films, une société de production basée à Tokyo et à Londres, qui a notamment collaboré avec la NHK, la BBC et Al Jazeera.

En 2017, Shiori Itō écrit La Boîte noire, où elle raconte son viol et son combat pour traduire en justice son agresseur. Révélant les violences sexuelles au Japon, le livre est récompensé par la Free Press Association of Japan. Traduit en plusieurs langues, il est publié en France en 2019 (aux Éditions Picquier). Symbole du mouvement #MeToo au Japon, Shiori Itō est élue par le Times comme l'une des 100 personnalités les plus influentes de l'année 2020.

En 2023, elle adapte son livre en documentaire et réalise *Black Box Diaries*. Il est présenté au Festival du film de Sundance en 2024 et remporte la même année le prix HUMAN:RIGHTS au Festival international du film documentaire de Copenhague. Au Festival du Film de Zurich, il est sacré meilleur documentaire et reçoit le Prix du public.

BIBLIOGRAPHIE

2023 - SWIM NAKED

2017 - BLACK BOX (éditions Picquier 2019 – nouvelle réédition en mars 2025)

ENTRETIEN AVEC SHIORI ITŌ

Réalisatrice, productrice

Plusieurs années après votre prise de parole publique et la publication de votre livre, pourquoi avoir décidé de réaliser votre propre documentaire, *Black Box Diaries* ?

L'agression a eu lieu en 2015. Pendant deux ans, jusqu'à ce que je rende l'affaire publique en 2017, j'ai enregistré en secret mes conversations avec la police car je réalisais peu à peu qu'elle ne faisait pas son travail. Je n'avais pas l'intention d'en faire un film, c'était pour me protéger. Pour la BBC [le documentaire *Japan's Secret Shame*, 2018, réalisé par Erica Jenkin], il était important de montrer à quel point les lois japonaises sur les agressions sexuelles sont moyenâgeuses. Je voulais faire pression sur le Japon pour que ces dernières changent. À cette époque cela faisait 110 ans que la loi sur le viol était restée la même. J'ai essayé d'être une enquêtrice, plus que d'être le sujet de cette histoire. C'était une façon pour moi de survivre, d'avoir un peu de distance. Je ne me suis pas laissé le temps d'être une victime parce qu'il m'était encore trop difficile d'accepter ce qu'il m'était arrivé. Dans ce film, je devais être totalement honnête avec moi-même, pas uniquement en tant que journaliste, mais aussi en tant que fille, sœur, amie.

Comment les médias japonais ont-ils réagi après votre conférence de presse en 2017 ?

Après ma prise de parole publique, la presse est restée silencieuse, une seule chaîne de télévision a relayé mon affaire. J'ai ressenti le besoin de continuer à documenter ce qu'il se passait puisque qu'aucun autre journaliste ne le faisait, et que j'étais la personne au cœur de cette affaire. Mais cela signifiait aussi franchir la ligne en tant que journaliste. La première chose que l'on nous apprend, c'est de maintenir une certaine distance avec le sujet traité. Mais je me devais d'enquêter, il n'y avait que moi pour le faire. J'ai réalisé que je devais renoncer à l'idée de respecter l'étiquette journalistique et m'autoriser à réaliser un documentaire sous cette forme.

Dans les médias japonais, les victimes de viol sont appelées « victime A » et leurs visages sont toujours floutés – quand bien même vous n'avez rien fait de mal, vous êtes cachées et présentées comme des coupables. Il est attendu d'une victime qu'elle soit toujours quelqu'un de triste, de sombre. En tant que survivante et victime, j'ai souvent entendu dire lorsque je parlais avec la police : « *Vous n'êtes pas assez bouleversée, donc nous ne pouvons pas vraiment vous croire* ». Je voulais briser ce stéréotype. On ne pleure pas tout le temps, même s'il se passe quelque chose de grave. Il y a tellement de films, de livres, qui traitent de la violence sexuelle et qui mettent en lumière ce problème important, mais ils sont toujours réalisés par quelqu'un d'autre. Je n'ai jamais vu de films réalisés par une victime. Pour moi, il était important de tout montrer et de laisser le public se mettre à ma place, même lorsque j'ai fait des choix que je ne ferais peut-être plus aujourd'hui.

En 2017, lorsque vous avez tenu votre conférence de presse et que vous étiez confrontée à la loi japonaise et à la difficulté pour les femmes de parler, le mouvement #MeToo a débuté aux États-Unis. Pensez-vous que cela a eu une conséquence sur votre affaire ?

Lorsque j'ai rendu mon affaire publique, la première lettre que j'ai reçue était de la part d'une Japonaise qui me disait à quel point elle avait honte de moi, que même si ce qui m'était arrivé était vrai, je n'aurais pas dû en parler. J'ai senti à quel point la réponse était différente de celle aux États-Unis, où tant de femmes s'exprimaient et faisaient preuve de solidarité.

Le mouvement n'a jamais vraiment pris d'ampleur au Japon. Mais la perception des médias sur les violences sexuelles a changé. Avant, c'était souvent : « *Pourquoi cette femme parlerait-elle de son viol ? Que cherche-t-elle à obtenir ?* ». Nous avons commencé à entendre plus d'histoires, ce qui a aussi aidé à la libération de la parole d'autres victimes. Ma famille a ainsi commencé à comprendre pourquoi j'avais décidé de parler. Ils ne me comprenaient pas avant #MeToo. Mais savoir qu'il y avait de nombreux autres cas, et que cela pouvait arriver à tout le monde, les a aidés à voir la manière dont la société réagissait.

Savoir qu'il y a un espace, une communauté, des gens qui me soutiennent, c'est ce qui m'a vraiment sauvé. Savoir que je pouvais survivre hors du Japon.

Vous avez déménagé à Londres peu de temps après vous être exprimée publiquement.

Pourquoi avoir ressenti le besoin de quitter le Japon ?

Je savais quel genre de réactions mon affaire provoquerait au Japon, puisque j'ai moi-même travaillé sur des faits de *chikan* [le phénomène des attouchements en public au Japon, notamment dans les transports] et de violence sexuelle. Chaque fois que mes articles, écrits pour des médias étrangers, étaient traduits en japonais, ils suscitaient de violentes réactions et on m'accusait de faire honte au Japon. Je savais quelles réponses susciterait le fait de parler de violences sexuelles, mais sur le plan personnel, cela dépassait tout ce que j'avais pu imaginer.

Je ne pouvais plus ni travailler ni même sortir dans la rue après avoir reçu tant de menaces. À ce moment-là, je ne réalisais même pas à quel point elles étaient graves. Lorsque j'ai quitté le Japon, je me suis sentie tellement plus libre, plus puissante. Puisque toutes ces menaces en ligne étaient en japonais, me retrouver dans des espaces japonais était terrifiant pour moi. Je me demandais comment assurer la sécurité de ma famille face à toutes ces menaces. Ils n'avaient pas choisi de vivre cette situation. Je pouvais m'enfuir au Royaume-Uni, mais pas eux. Pendant environ un an, nous n'avons pas eu de contact et nous ne nous sommes pas vus.

Mes avocats m'ont demandé si je voulais demander l'asile au Royaume-Uni. Je me souviens leur avoir demandé : « *Est-ce que cela signifie que je ne pourrai plus jamais retourner au Japon ?* ». Cela me semblait un peu trop extrême, mais si je n'avais pas quitté le pays, je ne pense pas que j'aurais pu écrire mon livre ou faire ce film.

En tant que journaliste, quel équilibre avez-vous trouvé pour retracer votre propre affaire dans *Black Box Diaries* ?

Lors de l'affaire, je documentais ce qui se passait autour de moi. Cela m'a aidé en tant que journaliste parce que je menais une enquête, je posais des questions et j'avais un masque journalistique qui me permettait d'instaurer une distance. Mais j'ai eu plus de mal pour la réalisation du film parce que tout ce que j'ai appris sur le journalisme, j'ai décidé de le casser. Au début, j'ai même pensé à interviewer Yamaguchi, parce que j'avais l'impression qu'il fallait être impartial. Mais j'ai dû me résoudre à ne pas le faire. C'est un film et c'était normal de raconter l'histoire d'une seule perspective.

Mais aujourd'hui je réfléchis aux sujets que j'ai couverts. Bien sûr, il faut prendre de la distance et c'est ce que nous faisons en journalisme. Mais dans le choix du sujet, de la personne que l'on interviewe, dans les citations utilisées, il y a au bout du compte toujours un parti pris. Et même si le journalisme et l'activisme ne devraient pas coexister, le choix de traiter un sujet, sa mise à l'agenda, c'est peut-être aussi une forme d'activisme. Maintenant si je parle de violence sexuelle, d'inégalité de genre, les gens me qualifient d'activiste mais je n'ai aucun contrôle là-dessus. Je commence à accepter cette flexibilité dans mon travail de journaliste et je crois désormais en différentes formes de narration.

J'aime vraiment faire des films. J'aime raconter des histoires plus lentement, faire du journalisme plus lentement, le documentaire est un format extraordinaire. Je peux passer du temps avec le personnage, ne pas me contenter de mettre en lumière un problème ou un sujet, mais l'examiner à travers sa vie. Parler de ma propre expérience m'a aussi aidée à voir de l'autre côté de la caméra, à savoir quelle est la sensation d'être interrogée sur quelque chose dont on ne veut pas parler.

Comment avez-vous pensé le montage de ce film, à partir de vos propres enregistrements ?

Le montage a pris beaucoup de temps, quatre ans. Je me suis plongée dans les enregistrements et j'ai commencé à écrire le film, avec toutes ces courtes histoires et cet aller-retour entre ces vieux journaux intimes et la personne que je suis aujourd'hui. J'ai pris soin de ne pas enregistrer ma voix à nouveau, de ne pas ajouter une voix off qui serait postérieure aux événements, car je peux penser différemment des autres femmes, même de moi-même. J'ai décidé d'utiliser mes journaux enregistrés car c'était le plus pertinent. Nous y avons ajouté les parties filmées avec ma petite caméra, aux endroits où je me trouvais lorsque j'avais enregistré les audios, lorsque j'appelais, lorsque j'écrivais, ce que je voyais à ce moment. J'ai commencé à me souvenir de ces événements et à filmer pour témoigner de ce point de vue. Ces images sont le seul langage datant d'aujourd'hui.

D'autre part, je ne voulais pas me traumatiser ou traumatiser le public avec quoi que ce soit de visuel. Il n'est pas nécessaire d'avoir une scène visuellement violente. Mais je voulais garder la vidéo de surveillance. Pour moi, le viol n'est pas le sujet principal et je ne veux pas donner beaucoup d'informations dès le début. Ce qui m'intéresse, c'est ce qui se passe après. J'ai donc décidé de donner les détails vers la fin, lorsque l'on commence à connaître le

personnage. Et j'ai effectivement dû essayer de me traiter comme un *personnage*. A chaque fois que je trouvais important de mettre de l'émotion, j'essayais de m'autocensurer, de me dire que c'était trop, mais je me demandais alors ce que je ferais si je réalisais le documentaire de quelqu'un d'autre.

Votre documentaire n'a pas encore de distributeur japonais, quel est l'avenir de *Black Box Diaries* dans votre pays ?

Faire le tour du monde, pour participer à des festivals et rencontrer le public est extraordinaire. Mais cela m'affecte de continuer à parler de mon traumatisme, encore et encore. Avec mon équipe, j'ai choisi de faire ces voyages car nous n'avons pas encore de distributeur au Japon et nous pensons que si nous parvenons à créer un engouement à l'international, ils ne pourront plus nous ignorer. Je crois fermement à la narration et à son pouvoir de faire bouger les choses, que ce soit à travers le traitement journalistique, le cinéma, de fiction ou documentaire, ou encore à travers la musique.

Lors de la tournée pour montrer mon film, il était vraiment stupéfiant de constater le nombre de personnes qui portent en elles des traumatismes similaires, ou qui connaissent des proches concernés. L'une de mes rencontres les plus marquantes a été celle d'une Japonaise dans le sud du Texas. Elle est venue assister à une projection et m'a dit après : « *Au début, je ne vous croyais pas, mais après avoir vu le film, je comprends parfaitement, et je suis vraiment désolée d'avoir été de l'autre côté.* » Elle était venue voir mon film alors qu'elle ne me croyait même pas ! Elle m'a dit que j'avais beaucoup de courage.

Vous avez intenté et gagné des procès contre des personnes qui ont publié des messages diffamatoires à votre sujet sur les réseaux sociaux. Qu'est-ce qui vous a poussée à engager ces actions en justice ?

J'ai rencontré une lycéenne qui m'a confié avoir été victime d'attouchements, mais qui n'osait pas en parler à sa mère. En cherchant des conseils en ligne, elle est tombée sur des commentaires haineux à mon égard, et s'était dit « je ne pourrai jamais en parler personne, sinon ce qui est arrivé à Shiori Itō m'arriverait aussi ». Elle ne pouvait donc pas demander d'aide. Quand j'ai entendu ça, j'ai réalisé que ces commentaires ne m'affectaient pas seulement moi, mais aussi toutes les personnes ayant vécu des expériences similaires. Je me devais donc de faire face à ces attaques en ligne, en passant par la justice.

À la même époque, en 2020, Hana Kimura, une catcheuse et membre de l'équipe de l'émission de télé-réalité *Terrace House*, s'est suicidée à la suite d'un harcèlement en ligne qu'elle a subi. J'ai alors pensé que j'aurais dû porter plainte plus tôt contre mes cyber-harceleurs et cela m'a beaucoup affectée. Aujourd'hui, je suis amie avec sa mère, et nous faisons de la boxe ensemble. Nous sommes partis de zéro, car une affaire de ce genre n'avait jamais été portée devant les tribunaux, mais je suis heureuse de l'avoir fait pour mettre à l'épreuve le système judiciaire japonais. Les résultats d'un procès peuvent avoir de réelles répercussions sur les affaires qui suivront.

**L'évolution du système juridique est-elle l'une des conditions pour voir la société changer ?
Pensez-vous que le débat sur les agressions sexuelles a progressé au Japon depuis ?**

Absolument. La loi a été révisée et adaptée, mais il est essentiel d'inclure clairement le consentement, qui est une notion majeure. Si le consentement n'est pas intégré à la loi, comment pouvons-nous définir la violence sexuelle ? Je suis heureuse que le Japon ait au moins renommé la loi sur le viol en *fudōi seikō* (rapports sexuels non consentis), même si nous n'avons toujours pas de *doi* (consentement) dans celle-ci.

Dans votre livre *Swim Naked*, vous parlez de la langue japonaise et de termes japonais tels que « *iyayo iyayo mo suki no uchi* » - « non signifie oui ». Dans la lutte que vous avez menée, comment avez-vous surmonté les barrières inhérentes à ces spécificités culturelles et linguistiques ?

Ma langue maternelle est le japonais, je la parle donc mieux que l'anglais mais j'ai parfois du mal à m'exprimer parce que je dois toujours penser à la politesse et à beaucoup d'autres facteurs. Est-ce que mes interlocuteurs reçoivent ce que je dis littéralement, ou est-ce que mes mots comportent un double sens ? Je me censure davantage lorsque je fais des discours en japonais. On m'a demandé pourquoi de nombreuses scènes du film sont en anglais alors que je suis seule et que je m'enregistre sur mon téléphone. Je suppose qu'il est plus difficile de décrire mes émotions en japonais, car ce n'est pas quelque chose que l'on est censé faire au Japon.

Lorsque j'ai essayé de me défendre face à Yamaguchi lors de mon agression, je ne savais pas quoi dire. J'avais l'impression d'avoir été élevée pour être cette personne, pour dire *yamete kudasai* [« arrêtez ça », poliment], mais ce n'était pas assez fort. La langue nous façonne, mais elle a aussi le pouvoir de nous limiter. Je ne veux pas feindre la politesse, pas seulement pour moi, mais aussi pour la personne à qui je m'adresse. En parlant trop poliment, nous créons un mur et nous perdons l'occasion de nous exprimer réellement.

Votre famille a-t-elle vu le film ?

Ils ne l'ont pas vu. Ils sont au courant mais je n'ai pas pu leur envoyer un lien. Je veux qu'ils le regardent au cinéma avec d'autres personnes. J'ai le sentiment que c'est la force du film, vous ne connaissez pas la personne assise à vos côtés, en train de regarder le même écran. C'est la raison pour laquelle mon équipe et moi nous efforçons de faire parvenir ce film jusqu'au Japon, pour que ma famille puisse le regarder ensemble. Ils ne le disent pas, mais je sens qu'ils sont fiers de moi.

Un combat à l'origine de la modification de la législation japonaise sur le viol

La notion de « *quasi-viol* » au moment des faits

En **2015**, lors de l'affaire, la législation japonaise sur le viol date de 1907 sous l'ère Meiji et n'a pas été révisée depuis. Elle distingue le *viol* du *quasi-viol*. Le *viol* est défini dans l'article 177 du Code pénal comme « un rapport sexuel illicite avec une femme » caractérisé par l'usage d'une force écrasante, de menaces ou l'incapacité totale pour la victime de résister. Le *quasi-viol* concerne les agressions où « les victimes ne peuvent pas résister à cause d'un état d'inconscience », incluant les cas dans lesquels la victime est sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ces définitions excluent la question du consentement et de la domination psychologique.

Les révisions de la loi sur le viol après l'affaire de Shiori Itō

Le **18 juin 2017**, la loi japonaise sur le viol est révisée pour la première fois depuis 1907. Les termes « viol » et « quasi-viol » sont remplacés par « relation sexuelle forcée » et « relation sexuelle quasi-forcée », incluant désormais les hommes comme victimes et élargissant la définition pour couvrir les rapports anaux et oraux. La peine minimale de prison est augmentée de trois à cinq ans et il devient possible pour un tiers de porter plainte à la place de la victime. Un centre d'accueil pour les victimes d'agressions sexuelles a été créé dans chaque préfecture du Japon.

En **juin 2023**, le Japon a procédé à une réforme du Code pénal sur les violences sexuelles qui prévoit la redéfinition du viol, passant de « rapports sexuels forcés » à « rapports sexuels non consentis ». Avant cette révision, pour qu'un viol soit reconnu, il fallait qu'il soit assorti d'un recours à « la violence et à l'intimidation ».

Cette révision définit plusieurs situations dans lesquelles une personne peut craindre de refuser un rapport sexuel, même si elle n'est pas directement menacée de violence. Il s'agit notamment des cas où l'agresseur « effraie ou surprend » la victime, d'abus de pouvoir économique ou social, lorsque la victime est sous l'influence de l'alcool ou de drogues ou encore la prise et la diffusion d'images intimes sans consentement.

La réforme contient également une nouvelle infraction sanctionnant les personnes utilisant l'intimidation, la séduction ou l'argent pour contraindre des mineurs de moins de 16 ans à les rencontrer à des fins sexuelles. L'âge de la majorité sexuelle, qui était l'un des plus bas dans le monde, a été relevé, passant de 13 à 16 ans, et le délai de prescription a été prolongé jusqu'à 15 ans, au lieu de 10.

LISTE ARTISTIQUE

Shiori Itō

LISTE TECHNIQUE

Réalisation	Shiori Itō
Montage	Ema Ryan Yamazaki, Mariko Montpetite
Image	Hanna Aqvilin, Yuta Okamura, Shiori Itō, Yuichiro Otsuka
Étalonnage.....	Fumiro Sato
Assistant montage	Maya Daisy Hawke
Musique	Mark degli Antoni
Son.....	Andrew Tracy
Effets	Keke Shiratama
Producteurs.....	Eric Nyari, Hanna Aqvilin, Shiori Itō
Coproducteurs.....	Takashi Shinomiya, Ryo Yukizane, Ryo Nagai
Producteurs délégués.....	Robina Riccitiello, Josh Peters Nina L. Diaz, Liza Burnett Fefferman
Producteur executif	Mitsunobu Kawamura
Une Production	Stars Sands Production, Cineric Creative, Hanashi Films